



Référentiels de bonnes pratiques cliniques

Guide méthodologique

1. Préambule

Les référentiels de bonnes pratiques cliniques de cancérologie sont élaborés et validés par le réseau régional, à partir des recommandations de l'Institut National du Cancer en coordination avec les programmes européens ou internationaux et les sociétés savantes concernées.

Les réseaux territoriaux assurent leur mise en œuvre.

Les référentiels fondent les stratégies thérapeutiques proposées en réunion de concertation pluridisciplinaire

Ils définissent trois catégories d'information :

- Les bonnes pratiques cliniques
- Le quorum minimal exigible pour la tenue d'une RCP
- Les items structurés qui intègrent la fiche RCP au sein du dossier communiquant en cancérologie

2. Les bonnes pratiques cliniques

Les référentiels sont présentés organe par organe, regroupés en discipline. Ils identifient les situations cliniques selon deux types de classification :

- Par histologie : la classification habituellement utilisée en clinique est rappelée.
- Par stade : une classification internationale unique est choisie. Elle est décrite dans le référentiel

Le référentiel décrit trois étapes de la trajectoire du patient :

- Le bilan initial qui doit être réalisé
- La stratégie thérapeutique, en y incluant :
 - ✓ Les recommandations de l'Observatoire du Médicament et de l'Innovation Thérapeutique (OMIT)
 - ✓ Le traitement des formes réfractaires ou les traitements de rattrapage en cas de récurrence loco-régionale ou métastatique (si des conduites à tenir sont définies)
- Les modalités de la surveillance post thérapeutique

Les différentes situations cliniques sont présentées sous forme synthétique avec des textes courts, de préférence avec l'aide éventuelle d'arbres décisionnels.

Les attitudes standards sont clairement identifiées et décrites. En l'absence de standard, les options possibles sont décrites et clairement identifiées en tant que telles. Le référentiel dans la mesure du possible, formule des recommandations.

Les principales références bibliographiques sont présentées, selon les recommandations du New England Journal of Medicine.

3. Le quorum

Il s'agit des spécialistes médicaux devant obligatoirement prendre part à une RCP. Ce quorum est variable en fonction du type de RCP (gastro-entérologie, thorax, dermatologie, ...). Il est défini par le groupe de travail sur le référentiel. Les propositions de prises en charge émises lors d'une RCP ne peuvent être validées si le quorum n'est pas atteint.

La circulaire du 22/02/05 relative à l'organisation des soins précise en son annexe n°2 « *qu'il est composé au minimum de trois spécialités différentes dont un oncologue, un chirurgien et un radiologue* ». Si la présence de trois spécialistes complémentaires est nécessaire, les différents référentiels pourront l'adapter en fonction des spécificités, en particulier la présence d'un spécialiste d'organe est recommandée pour nombre de quorums, ainsi qu'un anatomopathologiste.

En cas de difficulté pour obtenir un consensus sur le périmètre du quorum, les instances d'ONCO Pays de la Loire (Bureau, Conseil d'administration) seront consultées pour avis.

4. La fiche RCP

La fiche RCP est une synthèse médicale, comportant les items minimaux devant être renseignés pour produire une proposition de prise en charge thérapeutique de qualité.

Le référentiel définit les items minimaux devant être structurés au sein du dossier communiquant, selon le plan générique défini par l'Institut National du Cancer.

5. Organisation de mise en oeuvre

L'ensemble de la communauté médicale des Pays de la Loire impliqué dans l'activité concernée est convié à participer aux travaux.

Un animateur régional par thème de référentiel est élu lors d'une réunion de travail conviant l'ensemble des professionnels participant aux travaux. L'élection se déroule à bulletin secret si cela est demandé par l'un des participants. Sa nomination est validée par le Conseil d'administration d'Onco – Pays de la Loire. Il assure l'animation et la synthèse des travaux des réunions.

La coordination régionale du réseau assure l'organisation logistique et vérifie le respect de l'application du présent guide : mise à jour des listings, convocation, ordre du jour, mise en forme du référentiel, publication sur le site web

Deux experts sont désignés pour chaque référentiel :

- Un anatomopathologiste : il est l'interlocuteur désigné pour aider à la définition des items structurés à intégrer dans la fiche RCP. Il fera le lien avec les travaux promus par l'institut national du cancer sur la structuration des comptes rendus de fiches standardisées (CRFS)
- Un oncologue : il assure le lien avec l'OMIT. Il participe aux travaux de cet observatoire et veille à intégrer ses recommandations au sein du référentiel

Pour les référentiels traitant de nombreuses situations, le travail est divisé en sous-groupes thématiques.

Le document validé par les professionnels est remis à la structure de coordination régionale pour diffusion.

Le document est ensuite mis à la disposition des professionnels sur le site web du réseau.

6. Actualisation

Le groupe de travail de chaque référentiel se réunit au minimum une fois par an pour actualiser les documents. En l'absence d'actualisation annuelle, les RCP concernées ne seront plus reconnues par ONCO Pays de la Loire l'année suivante.